

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 7 décembre 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin, directrice générale

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 142-12-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 143-12-20

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de novembre 2020 tel que soumis.

5. RÉSOLUTION 144-12-20

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de novembre 2020 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 145-12-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 146-12-20

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances débuteront à 19h00 :

Mardi 12 janvier	Lundi 3 mai	Mardi 7 septembre
Lundi 1er février	Lundi 7 juin	Lundi 4 octobre
Lundi 1er mars	Aucune réunion en juillet	Lundi 15 novembre
Mardi 6 avril	Lundi 2 août	Lundi 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

8. RÉSOLUTION 147-12-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissances des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipal et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre approuve les dépenses d'un montant de 6212\$ relatives aux travaux partiels d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre réclame la somme de 4912\$ soit le résiduel de l'aide financière octroyée sur trois (3) années budgétaires pour les dits travaux.

9. RÉSOLUTION 148-12-20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 197-11-20

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Rivière au tonnerre actuellement ne régit pas les usines de béton bitumineux.

ATTENDU QU'il y a régulièrement des travaux d'entretien de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre

ATTENDU QUE l'usage de béton bitumineux est compatible à l'usage de carrière, gravière, sablière

ATTENDU QU'il y a plusieurs sites de carrière, gravière et sablière sur le territoire municipal

ATTENDU QU'il est possible d'autoriser des usages temporaires

ATTENDU QU'un avis de motion à dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée consultative a eu lieu le 19 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le second projet de règlement portant sur l'usage d'usine de béton bitumineux sur un site de carrière gravière sablière pour une durée maximale de 2ans, soit adopté.

10. RÉOLUTION 149-12-20

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA TROISIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 décembre en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 décembre 2020.

11. RÉOLUTION 150-12-20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 198-11-20

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-tonnerre connaît un essor considérable au niveau tourisme depuis quelques années;

ATTENDU QUE la municipalité de rivière au Tonnerre porte le titre de village relais depuis 2010;

ATTENDU QU'une des caractéristiques les plus importantes d'un village relais est d'offrir de l'hébergement aux passants;

ATTENDU QUE les campings sont prisés dans les hébergements recherchés;

ATTENDU QU'actuellement il n'existe aucun terrain de camping sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre;

ATTENDU QUE deux projets ont été déposés quant à promotion de diverses

Séance régulière du 7 décembre 2020

activités et services récréotouristiques sur le territoire incluant le camping;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-au-tonnerre est favorable aux deux projets déposés;

ATTENDU QUE les deux zones ciblées ne permettent pas l'usage de camping;

ATTENDU QUE les usages récréotouristiques sont compatibles affectations prévues dans les orientations du schéma d'aménagement régional;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée consultative a eu lieu le 19 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le second projet de règlement portant sur la création d'une zone récréotouristique, soit adopté.

12. RÉSOLUTION 151-12-20

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est proposé par le conseiller Karl Dérosby que lors de la séance ordinaire de décembre un projet de règlement sera adopté et qu'en séance extraordinaire du conseil municipal sera pris en considération un règlement relatif à l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'exercice financier 2021.

13. RÉSOLUTION 152-12-20

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter le règlement sur l'imposition des taxes et tarifs pour 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

D'adopter le projet de règlement sur l'imposition des taxes et tarifs pour 2021.

14. RÉSOLUTION 153-12-20

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau administratif de la Municipalité sera fermé durant la période des fêtes soit du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement. Le 6 janvier 2021, le bureau sera fermé aux publics pour permettre la fermeture de l'année 2020.

15. RÉOLUTION 154-12-20

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET4-AXE SOUTIEN À LA VITALISATION

ATTENDU le volet 4 « Soutien à la vitalisation consenti par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est une des municipalités admissibles à ce programme;

ATTENDU L'intérêt de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à conclure l'entente de vitalisation dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise la signature de l'entente de vitalisation à intervenir avec le MAMH;

QUE monsieur Jacques Bernier, maire et madame Josée Poulin, directrice-générale soient mandatés par la Municipalité pour faire partie du comité de vitalisation et sont également autorisés à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

16. RÉOLUTION 155-12-20

TRANSMISSION DE DOSSIERS DE TAXES AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENVOYER AVIS EN JANVIER 2021

ATTENDU le tableau des taxes dues remis par la directrice-générale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire recouvrer les taxes dues au 31 décembre 2020;

ATTENDU L'intérêt de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à faire parvenir un dernier avis aux contribuables fautifs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise la directrice-générale à

Séance régulière du 7 décembre 2020

faire parvenir les dossiers de taxes chez Tremblay Bois, tels que mentionnés au tableau approuvé par le conseil.

QUE Tremblay Bois, avocat soit autorisé à faire parvenir un dernier avis, en janvier 2021, aux contribuables inscrits sur le dit tableau.

17. RÉOLUTION 156-12-20

DEMANDE D'APPUI FINANCIER ALBUM DES FINISSANTS ÉCOLE MGR LABRIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance de novembre 2020 pour l'album des finissants de l'école Mgr Labrie;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 40\$ pour l'album des finissants de l'école Mgr Labrie.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

18. RÉOLUTION 157-12-20

OCTROI DU CONTRAT DE 60 MOIS À XÉROX POUR IMPRIMANTE

ATTENDU QUE le contrat de l'imprimante avec Xerox vient à échéance en janvier 2021;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Xerox pour l'imprimante couleur multifonction Atlan Link C8135W;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroi le contrat de 60 mois à Xerox pour l'imprimante multifonction Atlan Link C8135W soit de 2021-2026;

Autorise madame Josée Poulin, directrice-générale à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

19. RÉOLUTION 158-12-20

RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le conseil a créé un poste d'agente de développement en novembre 2017;

ATTENDU QUE le travail principal de l'agente de développement était de monter des projets et demander des subventions;

ATTENDU QUE le conseil a réévalué ses besoins relativement à la nécessité de ce poste;

CONSIDÉRANT les nombreuses exigences techniques dans les demandes de subventions gouvernementales;

ATTENDU QUE la conclusion a révélé que le conseil avait avantage à faire appel à des ingénieurs et architectes pour les besoins de mise en œuvre de projets;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de la municipalité en secrétariat;

CONSIDÉRANT les compétences développer au fil du temps par l'agente de développement avec le logiciel administratif et divers autres tâches reliées au travail de secrétariat;

CONSIDÉRANT le commun accord entre la Municipalité et l'employée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'abolir le poste d'agente de développement à compter du 1^{er} janvier 2021;

DE confirmer, madame Judith Touzel au poste de secrétaire-réceptionniste avec les mêmes traitements et avantages de ceux inscrits à son contrat;

DE corriger le point 2 de son contrat intitulé fonction en le remplaçant par les gros titres de ses nouvelles fonctions;

D'annexer les tâches de secrétaire-réceptionniste à son contrat.

20. RÉOLUTION 159-12-20

DEMANDE D'APPUI FINANCIER LEUCAN

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 19 novembre 2020 pour Leucan;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ pour Leucan.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

21. RÉSOLUTION 160-12-20

PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

CONSIDÉRANT l'investissement de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre en collaboration avec le Ministère de l'Éducation (programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air), Innergex, le groupe Axor et la Société d'Énergie de la Rivière Sheldrake dans le sentier pédestre menant à la chute du Grand Sault au montant total de 46000\$;

CONSIDÉRANT L'investissement de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre en collaboration avec la MRC de Minganie dans le cadre du projet PADF (Programme d'aménagement durable des forêts) pour le chemin menant au sentier de la chute au montant de 26000\$;

CONSIDÉRANT QU'un investissement supplémentaire de 36800\$ serait nécessaire pour la réfection du dernier bout du sentier pédestre;

CONSIDÉRANT le programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre fasse une demande d'aide financière dans le programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale ou madame Judith Touzel, agente de développement soit autorisée à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

22. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anne-Marie Boudreau raconte son entrevue avec monsieur Mario Cyr pour une possible ouverture de l'école, les parents seront rencontrés. Elle mentionne que COSTE chemine bien, 9 unités de motels sont rénovés à neuf et d'autres sont à venir et elle parle également des avancements pour ETNA.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil

24. LEVÉE DE LA SESSION

Séance régulière du 7 décembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire, déclare la séance levée à 19h44.

22. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire